

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1786

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 15

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« quatrième »

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification de décompte d'alinéas.